



NATIONS
UNIES



Conférence diplomatique de
plénipotentiaires des Nations Unies
sur la création d'une Cour criminelle
internationale

Rome, Italie
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.
LIMITEE

A/CONF.183/C.1/L.76/Corr.1
17 juillet 1998

FRANCAIS SEULEMENT

COMMISSION PLENIERE

PROJET DE STATUT DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE

PREAMBULE

Rectificatif

Le premier alinéa du Préambule doit se lire comme suit :

"Conscients que tous les peuples sont unis par des liens étroits, que leurs cultures forment un patrimoine commun, et soucieux du fait que cette mosaïque délicate peut être brisée à tout moment,".

GE.98-72506 (F)

ROM.98-4107